



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de
L'ESSONNE
Arrondissement
de
PALAISEAU

COMMUNE DE VILLEJUST

ARRÊTÉ N° 2024-052

Portant interdiction temporaire de stationner sur 2 emplacements de parking au
45, rue de Fretay en raison de l'organisation d'une course cycliste

Le Maire de la commune de VILLEJUST,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-2 et L2213-3 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de circulation,

VU le Code pénal,

CONSIDERANT qu'une course cycliste organisée par le Vélo Club Villejust intitulée « Nocturne de Villejust » traversera la ville de Villejust le mercredi 5 juin 2024 de 20h00 à 21h45,

CONSIDERANT que des besoins logistiques liés à l'organisation de cette course cycliste nécessitent la neutralisation temporaire de deux emplacements de stationnement au niveau du 45, rue de Fretay à VILLEJUST à partir du mardi 4 juin 2024 à 8h00 jusqu'à la fin de la manifestation le mercredi 5 juin 2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du mardi 4 juin 2024 à 8h00 jusqu'à la fin de la manifestation le mercredi 5 juin 2024, le stationnement des véhicules sera interdit sur deux emplacements de stationnement au niveau du 45, rue de Fretay à Villejust.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux par les Services Techniques de la Commune.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le Maire, la police municipale ainsi que tous les agents assermentés sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché en mairie et dont l'ampliation sera transmise à :

- le Vélo club de Villejust,
- la police municipale de Villejust,
- la gendarmerie de Nozay.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Villejust, le 3 juin 2024

Le Maire,



Igor TRIKOVSKI

Affiché le : 3 juin 2024

Ampliations transmises le : 3 juin 2024